



Non respect du délai légal de signification d'un jugement

Par **twins33**, le **03/06/2016** à **15:07**

Bonjour
Suite a un litige avec mon ex bailleur, j'ai bénéficié de l'aide juridictionnelle de mon assurance habitation, un avocat m'a représentée devant le tribunal, le jugement a été rendu le 18/12/2015.
Je n'ai été informée que le 22/04/2016 par courrier simple du jugement du tribunal qui m'oblige a payer a la partie adverse 2603€ sans aucunes pièces jointes.
Je reçois le 30/05/2016 le dossier complet avec un fax de l'avocat du 21/04/2016 adressé a mon assureur, qui fait suite a sa correspondance du 29/01/2016 resté sans réponses.
Il apparaît que la décision m'a été partiellement favorable puisque 1000€ en réparation des préjudices (que je ne toucherai pas car déduction faite, on me demande de payer a la partie adverse 2603.24€ pour des travaux de remise en état de l'appartement. bien sur je ne suis absolument pas d'accord, je souhaite faire appel mais dans le courrier il est indiqué un délai d'1 mois pour interjeter appel a compter de la dite signification.
A ce jour ce délai est dépassé, hier visite d'un huissier mandaté par l'ancien bailleur qui je crois va me bloquer mes comptes pour obtenir le paiement, je précise au chômage je viens de constituer un dossier surendettement.
Après de qui dois je faire une réclamation, l'avocat, mon assureur qui s'est occupé de l'aide juridictionnelle, et comment le faire au tribunal ? l'adresse de la copie du jugement est erronée maintenant la décision est définitive et plus de recours.
Merci de votre aide